

**DÉTECTION DU SARS-CoV2 SUR UN SPÉCIMEN SALIVAIRE**

Version 001

Statut : Approuvé

**Attention :**

- Éviter ce type de prélèvement chez les moins de 4 ans. Procéder à un écouvillonnage naso-pharyngé pour cette clientèle.
- Il ne faut pas avoir bu, mangé, brossé ses dents ou mâché de la gomme 30 minutes avant d'émettre le spécimen de salive.

**Saisie informatique :**

- Saisir le code COVI3 et les informations obligatoires.
- Choisir comme site « salivaire »

**Instructions techniques**

Étapes	Descriptions
1	Obtenir l'étiquette d'identification du prélèvement et déposer sur la table propre.
2	<p>Se distancier d'au moins 2 mètres de quiconque.</p> <p>Procéder à l'hygiène des mains.</p> <p>Enlever son masque de procédure et le déposer sur une surface propre.</p> <p>Répéter l'hygiène des mains.</p>
3	 <p>Déposer une lingette désinfectante sur la table devant l'utilisateur ou l'employé.</p> <p>Ouvrir le tube conique à large embout et déposer le bouchon sur la lingette.</p>

Préparé par : 

Vérifié par :  
Jasmine Laurin Larouche

Approuvé par :  
Josée Grenier

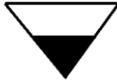
Date d'entrée en  
vigueur : 2020-10-27

Page  
1 de 2

**DÉTECTION DU SARS-CoV2 SUR UN SPÉCIMEN SALIVAIRE**

Version 001

Statut : Approuvé

4	<p>Mettre sa bouche sur le rebord du tube et laisser doucement couler sa salive à l'intérieur du tube jusqu'à minimalement la moitié de la zone conique.</p>  
5	<p>Revisser fermement le bouchon sur le tube et déposer le tube sur la lingette désinfectante.</p> 
6	<p>Procéder à l'hygiène des mains. Remettre son masque de procédure. Répéter l'hygiène des mains.</p> 
7	<p>Prendre le tube avec la lingette sans le toucher directement, le désinfecter et laisser sécher, puis, jeter la lingette.</p>
8	<p>Coller l'étiquette sur le tube.</p>
9	<p>Mettre le tube dans le sac transparent et le refermer.</p>
10	<p>Procéder à l'hygiène des mains.</p>
11	<p>Nettoyer la table utilisée avec une nouvelle lingette.</p>

Fichier : SER-AM-012 DÉTECTION DU SARS-COV2 SUR UN SPÉCIMEN SALIVAIRE

Préparé par : 	Vérifié par : Jasmine Laurin Larouche	Approuvé par : Josée Grenier	Date d'entrée en vigueur : 2020-10-27	Page 2 de 2
---	--	---------------------------------	--	----------------